



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 16 janvier 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 6 478 292
Adresse civique	2 rue Industrielle
Zone	ICL-1
Nature de la demande	- Autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à une marge arrière de 9.90 m du lot de terrain
Effet de la demande	- Réduire la marge arrière à 9.90 m au lieu de 10.0 m, comme prescrit à l'article 29 du règlement de zonage n°560-2017;

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance publique, ou envoyer leurs commentaires par écrit au conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure; lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, au plus tard le **28 décembre 2022 à 16 heures**.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 13^{ième} décembre 2022.

Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 13 décembre 2022, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^{ième} décembre 2022.

Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier